



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 14 décembre 2020
à 19h30**

Membres présents BESSON Guy, BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURAT Delphine, MURIGNEUX Thérèse, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric
Membre excusé Cyril, MURIGNEUX

AVENANT RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun. Il rappelle que cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat signé par la CCMDL avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles). Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de l'avenant à la convention avec la CCMDL qui précise les montants suivants :

- 495,98 euros pour l'année 2020,
- 243,55 euros du 01/01 au 11/06 2021

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes et associations sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions.

Il propose que certaines demandes de subventions à caractère social soient étudiées à la prochaine réunion du CCAS.

Lors d'un nouveau mandat municipal, le conseil municipal se fixe des règles d'attribution des subventions aux divers organismes qui le sollicitent chaque année. Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer ces règles qui permettront de tenir une ligne de conduite tout au long du mandat à venir.

Le conseil municipal accepte ce fonctionnement à l'unanimité.

La règle que le conseil municipal se fixe est de ne subventionner que les associations et organismes communaux, les centres de formation des apprentis qui forment des élèves de la commune, et exceptionnellement les cas particuliers.

Il lit les courriers de demandes de subventions. A l'unanimité des membres présents et selon les règles

précédemment fixées, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention à la MFR CFA de Nogent le Bernard d'un montant de 40 €.

RENOUVELEMENT CONTRAT AVEC SB2I

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un contrat de maintenance informatique avec la société SB2I pour les besoins de la mairie, de l'école et de la bibliothèque. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020 et il convient de le renouveler pour une durée d'un an. Le coût total de ce contrat est de 802,13 € TTC. Le Conseil municipal accepte ce renouvellement.

AMORTISSEMENT CHARGES COVID

Monsieur le Maire rappelle que le Ministère de la cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales dans sa circulaire du 24/08/2020 traite de l'étalement des charges faisant suite à la crise sanitaire liée au COVID. Monsieur le Maire dit que les charges de personnel liées au COVID ne sont pas concernées par ce dispositif. Il dit que le montant des dépenses éligibles à cet étalement s'élève à 9 514.84 €. Il propose la mise en place de ce mécanisme d'amortissement sur 5 ans. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder sur le budget 2020 aux modifications suivantes afin d'amortir les 5 prochaines années les dépenses engagées par la commune en 2020 et liées à la crise sanitaire du COVID.

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Chap 11 + 9 600 €	Chap 042 + 9 600 €

Investissement

Dépenses
Chap 040 + 9 600 €
Chap - 9 600 €

QUESTIONS DIVERSES

Les dates des prochains conseils sont fixées aux lundis 08 février, 01 mars et 29 mars à la salle polyvalente à 19h30. Les conseils auront lieu à huis clos selon l'évolution de la crise sanitaire.

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

